

9ème BELGIAN CLASSIC TT GEDINNE 23-24 AOUT 2014

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 01 – Définition

Le C.R.M.B. (Classic Racing Motorcycles Belgium, www.crmb.be) fera disputer les 23 & 24 août 2014 une épreuve de motos classiques du championnat FMB et une épreuve IHRO. Les courses sont ouvertes aux pilotes belges et étrangers. Cette épreuve est régie par le code international FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), par le code européen UEM (Union Européenne de Motocyclisme), par le code national FMB (Fédération Motocycliste de Belgique), par le code IHRO (International Historic Racing Organisation) et par le présent règlement. Son numéro d'agrégation est UEM 70/107.

Pour des raisons exceptionnelles, ce règlement peut être modifié par le directeur de course en accord avec l'organisateur. Les changements éventuels seront communiqués aux pilotes avant le début des entraînements ou le départ des courses.

Ce texte est rédigé en français, néerlandais et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, le règlement en français est considéré comme officiel.

Art. 02 – Circuit

Circuit de Gedinne d'une longueur de 5050m. Les courses se déroulent dans le sens des aiguilles d'une montre.

Art. 03 – Capacité du circuit

Entraînements : Classe 1 : 48 motos ; Classe 2 à 5 & Classe 8: 45 motos ; Classe 6 & 7 :30 side-cars

Course : Classe 1 : 45 motos ; Classe 2 à 5 & Classe 8 : 42 motos ; Classe 6 & 7 :26 side-cars

Parade : 40 motos

Art. 04 – Licences (voir Règlement Classic Bike FMB-BMB : www.fmb-bmb.be)

Une licence est obligatoire pour toutes les catégories y compris la catégorie 'Parade'.

Il existe 3 possibilités :

- Licence annuelle FMB Classic Bike
- Licence annuelle moto classique d'une Fédération Nationale reconnue UEM-FIM + **autorisation de sortie pour les étrangers**
- Licence 'une manifestation' à demander via le bulletin d'inscription. (Belges : 45€, Etrangers : 60€assurance rapatriement incluse).

Art. 05 – Catégorie 'PARADE'

L'acceptation d'une moto en catégorie 'Parade' (cfr 'Règlement Classic Bike' 2014 FMB) se fait sur base de la présentation d'un dossier (description, historique et une photo de la moto) à joindre au formulaire d'inscription. La sélection finale et définitive sera effectuée par les membres du Comité d'Organisation du CRMB. Cette décision est irrévocable et incontestable. En cas de non-sélection, les frais d'inscription seront remboursés par le CRMB. Le comité se réserve le droit de refuser l'engagement si la catégorie est complète.

La catégorie 'Parade' n'est pas une catégorie de course et n'implique AUCUN esprit de compétition. Tout comportement (agressivité, irresponsabilité, ...) sur la piste ne correspondant pas à cet état d'esprit sera sanctionné par l'exclusion immédiate du pilote de la manifestation.

Art. 06 – Règlement technique, Equipement & Classes :

IHRO : voir règlement IHRO.

N.B. : VINTAGE

La catégorie Vintage est subdivisée en Junior (motos d'une cylindrée inférieure ou égale à 350cc) et Senior (cylindrée supérieure à 351cc). Les spécifications techniques doivent correspondre au 'Règlement Classic Bike' 2014 de la FMB. Un classement séparé sera établi et des trophées seront attribués à chaque subdivision.

TOUTEFOIS SEUL LE CLASSEMENT VINTAGE « SCRATCH » SERA PRIS EN COMPTE POUR L'ATTRIBUTION DES POINTS DANS LE CADRE DU CHAMPIONNAT CLASSIC BIKE DE LA FMB

CLASSES CLASSIC BIKE VITESSE 2014

voir: 'Règlement Classic Bike' 2014 van de BMB: www.fmb-bmb.be Belgium Classic TT Gedinne

Cylindrée/ Catégorie	Caractéristiques	Disque/N°	Classe
Vintage Junior	→ 31/12/1949, Cyl. ≤ 350cc → voir règlement technique	Rouge/blanc	1
Vintage Senior	→ 31/12/1949, Cyl. > 351cc → voir règlement technique	Rouge/blanc	
50cc Gr.1	→ 31/12/1972, → voir règlement technique	Rouge/blanc	2
50cc Gr.2	→ 31/12/1983, adm.rotative, monocoque → derniers modèles p.ex. Van Veen, Bultaco, Minarelli, Villa → voir règlement technique	Rouge/blanc	
200cc Gr.1	--> 31/12/1972, motos de marque européenne	Noir/Blanc	3
200cc Gr.2	--> 31/12/1972, motos de marque japonaise	Noir/Blanc	
250cc Gr.1	→ 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps culbuté → voir règlement technique	Vert/blanc	4
250cc Gr.2	→ 31/12/1972, autre type de moteur → voir règlement technique	Vert/Blanc	
350cc Gr.1	→ 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps culbuté → voir règlement technique	Bleu/Blanc	5
350cc Gr.2	→ 31/12/1972, autre type de moteur → voir règlement technique	Bleu/Blanc	
500cc Gr.1	→ 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps culbuté	Jaune/Noir	6
500cc Gr.2	→ 31/12/1972, autre type de moteur	Jaune/Noir	
750cc	--> 31/12/1972, moteurs 2 Tps et 4 Tps	Blanc/Noir	7
Side-car Gr1	→ 31/12/1972 Grandes roues de 16" ou plus → voir règlement technique	Blanc/Noir	
Side-car Gr2	-->31/12/1972 jusque 750cc petites roues < 16" voir règlement technique	Blanc/Noir	8
Side-car GP600	--> 31/12/1950, Voir règlement technique	Blanc/Noir	
Side-car GP500	-->01/01/1951 --> 31/12/1972, Voir règlement technique	Blanc/Noir	8
Side-car Gr3	-->31/12/1972 jusque 1300cc 4T, jusque 750cc 2T voir règlement technique	Blanc/Noir	
Side-car Post-classic	--> 31/12/1982 jusque 1100cc 4T, jusque 750cc 2T chassis court, voir règlement technique	Blanc/Noir	8
P.Class 2 Tps Gr 1	-->01/01/1973 →31/12/1982. 250 à 350 cc. Moto japonaise de compétition avec freins à tambours et 2 amortisseurs arrières ; libre pour motos européennes avec freins à disque et monoschock voir règlement technique	Vert/Blanc 250cc Bleu/Blanc 350cc	
P.Class 2 Tps Gr 2	-->01/01/1973 →31/12/1982. 250 à 350 cc. Freins à disques, que motos japonaises voir règlement technique	Vert/Blanc 250cc Bleu/Blanc 350cc	8
P.Class 4 Tps Gr 1	01/01/1973 →31/12/1982. 2 & 3 cylindres: min 500 cc Max 1200 cc voir règlement technique	Blanc/Noir	

P.Class 4 Tps Gr 2	01/01/1973 →31/12/1980. 4 cylindres et plus : min 500 cc Max 1000 cc Parties cycles racing (Martin, Rickman, Harris, Bakker....) uniquement voir règlement technique	Noir/Blanc	
Parade	Toute moto de valeur ou d'intérêt technique jusqu'au 31/12/1982 et que le propriétaire ne désire pas engager en compétition, voir règlement technique. Seuls les délégués Classic Bike du Collège Technique avec l'accord du Directeur de course sont autorisés à accorder une éventuelle dérogation.		
IHRO I & II	Voir www.ihro.org.uk		

Art. 07 – Engagements

Le droit d'engagement est de 90€ pour les Vintage-50cc, 100€ pour les side-cars Gr1 & GP600, 150€ pour les autres solos & Parade, 160€ pour les autres side-cars, L'engagement pour une deuxième machine ou pour une 2^{ème} classe est de 80€ il est de 50€ pour toute machine ou classe supplémentaire. C'est bien sûr la solo à 150€ qui prime avant tout et ensuite la 2^{ème} moto à 80 €. Voir liste de prix.

Une réduction de 10€ est accordée aux membres du CRMB.

Une amende de 50€ sera appliquée pour toute inscription ou paiement tardif (zone euro) après le 06/08/2014

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

L'engagement est à renvoyer, **avant le 06 Août 2014** au plus tard, à :

<p><u>Paiement uniquement par versement au compte de :</u> (Chèques non-acceptés)</p> <p>C.R.M.B., rue du Mont-à-Leux, 66 BE-7700 Mouscron</p> <p>compte IBAN : BE67-0682-1669-4387 code SWIFT : GK CC BE BB</p> <p><i>Communication: Belgian Classic TT 2014 (nom du pilote & catégorie)</i></p> <p>Adresse de la banque : Belfius Banque MOUSCRON – CHRIST, rue de la Marlière 2 BE- 7700 Mouscron, Belgique</p>

Confirmation de l'engagement à partir du 06/08/2014 par e-mail uniquement et à condition que la demande d'engagement soit complète (formulaire d'inscription et paiement).

Une photo de la moto ou du side-car est à joindre à la demande d'engagement.

Il est de la responsabilité du pilote et/ou du propriétaire de la moto de présenter une moto en règle d'éligibilité sous peine de se voir refuser l'accès à la manifestation, ceci sans remboursement des droits d'inscription,

Art. 08 – Accès au circuit et contrôle administratif

Les coureurs sont priés de retirer les documents permettant l'accès au circuit & au paddock le

Judi 21/08/2014 de 14h00 à 19h00 au secrétariat du circuit

Vendredi 22/08/2014 de 14h00 à 21h00 au secrétariat du circuit

Samedi 23/08/2014 de 7h00 à 10h00 au secrétariat du circuit

Le contrôle administratif (licence) est obligatoire avant le passage au contrôle technique. Il se tient au secrétariat du circuit le jeudi et vendredi de 14h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 10h00.

Le circuit est fermé le samedi et le dimanche à partir de 7h00.

Un briefing obligatoire pour tous les pilotes sera organisé le vendredi soir vers 19h30

Art. 09 – Pilotes débutants

Il est instamment conseillé aux pilotes débutants en championnat (ne pouvant justifier d'au moins une saison complète d'expérience dans un championnat équivalent) de porter une veste de sécurité, vert ou jaune fluorescent, au-dessus de leur équipement.

Art. 10 – Paddock

Le paddock sera accessible depuis le jeudi 21 Août à 8h00 jusqu'au mardi 26 Août 9h00.
La confirmation d'engagement sera exigée pour autoriser l'entrée au paddock.

Art. 11 – Contrôle technique et éligibilité

Les contrôles d'éligibilité et technique (moto et équipement) sont obligatoires.
Ils se tiendront : Vendredi 22/08/2014 de 14h00 à 20h00

Samedi & dimanche 23-24/08/2014 au moins 1 heure avant l'entraînement

Art. 12 – Assurance

Le C.R.M.B. a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des pilotes en cas d'accident survenant au cours de l'épreuve (pendant les entraînements et les courses).

Art. 13 – Chronométrage

Nous utilisons des transpondeurs AMB pour le chronométrage des essais et des courses.

Vous pouvez louer un transpondeur sur place (prix de la location 15 €) auprès du collègue de chronométrage de la F.M.B. Si vous possédez un transpondeur AMB, il doit être en parfait état de fonctionnement et dûment chargé.

Art. 14 – Horaire

Samedi 23/08/2014 et Dimanche 24/08/2014

8h00 : début des entraînements

13h00 : début des courses

Courses : 6 tours sauf Classe 1 (Vintage-50cc-200cc) : 5 tours

Parade : série de 15'

Art. 15 – Podiums

Samedi 23 août et dimanche 24 août dans le grand chapiteau.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Art. 16 – Contrôle antidopage et / ou d'alcoolémie

Les samedi 23 et dimanche 24 août 2014, les participants (pilotes & passagers) peuvent être soumis à un contrôle anti-dopage et/ou d'alcoolémie.

Art. 17 – Cas particuliers

Les cas particuliers seront résolus par le directeur de course en accord avec les organisateurs.

Art. 18 – Officiels F.M.B.

Directeur de course : Vandenberghe N.

Directeur administratif : Van Woensel W.

Directeur technique :

Directeur chronométrage :

Directeur environnement :

Art. 19 – Officiels C.R.M.B.

Président : Jean-Pierre Capel tel: +32/ (0)472/322716 ou capelracing@yahoo.fr

Commissaire d'organisation : Miguël Parrent tel: +32/(0)486/91.22.00 ou belgianclassictt@crmb.be

Secrétariat de course : Miguël Parrent

Commissaire Technique et éligibilité : Johan Van der Perre tel +32/(0)472 395 960 ou +32/(0)52 30 09 38 ou van.der.perre@telenet.be

Coordinateur : Eddy Dekeyser +32(0)56 / 346 289 ou (0)497/035832, iletaitunefoiseddyetmartha@gmail.com

Coordinateur de sécurité : Yann Unissart yanmeteor@netscape.net

Art. 20 – Sécurité & Environnement

L'usage du tapis environnemental sous la moto est obligatoire dans le paddock (achat possible sur le circuit)

Gardez vos chiens en laisse.

Circulation interdite en mini-moto, scooter ou mobyette dans le paddock.

Les huiles usées, etc. doivent être éliminées dans les containers spéciaux disposés dans le paddock.

Veuillez utiliser les sacs poubelles pour vos déchets généraux.

Approuvé par la FMB, le